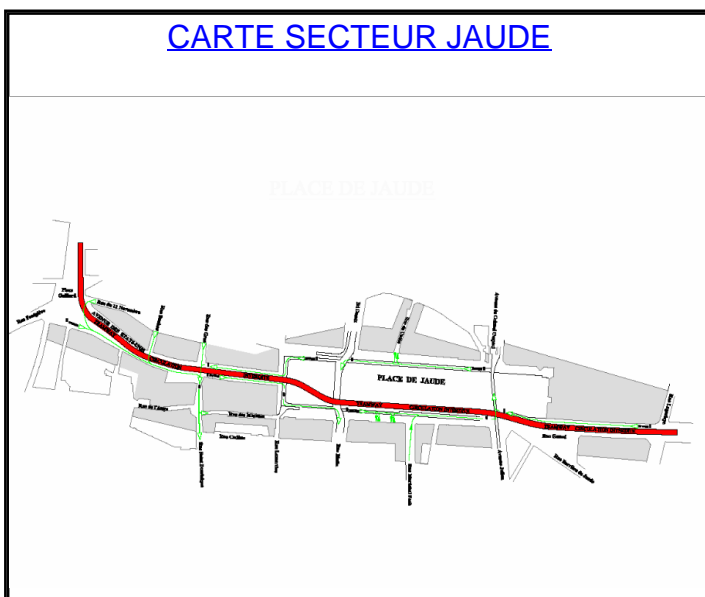


Accès au secteur piéton

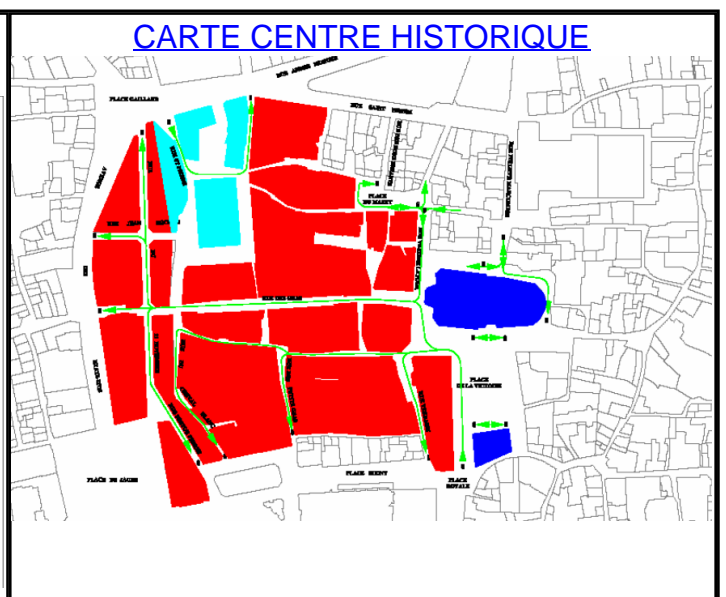
Procédure et formulaire pour la demande d'accès aux zones piétonnes

[Téléchargez le document](#)

[CARTE SECTEUR JAUDE](#)



[CARTE CENTRE HISTORIQUE](#)



--	--

Horaires et conditions d'accès aux zones piétonnes :

Centre Historique

- Accès contrôlé de 5h à 11h pour les livraisons au moyen d'un code délivré aux livreurs.
- Accès contrôlé de 5h à 11h et de 18h à 20h au moyen d'un code délivré aux riverains habitant dans le secteur.
- **De 11h à 18h et de 20h à 5h - L'accès est interdit**

Place de Jaude

- Accès contrôlé de 5h à 11h pour les livraisons au moyen d'un code délivré aux livreurs.
- Accès contrôlé de 5h à 11h et de 18h à 20h au moyen d'un code délivré aux riverains habitant dans le secteur.
- **De 11h à 18h et de 20h à 5h - L'accès est interdit**

Marché Saint-Pierre

- Accès contrôlé de 5h à 9h pour les livraisons
- Accès contrôlé de 5h à 9h et de 18h à 20h pour les riverains habitants sur le marché
- **De 09h à 18h et de 20h à 5h - L'accès est interdit**

Avenue Charras

- Accès contrôlé de 5h à 9h pour les livraisons
- Accès contrôlé de 5h à 9h et de 18h à 20h pour les riverains habitants sur l'avenue Charras entre l'avenue de l'Union Soviétique et l'avenue Jeanne d'Arc
- **De 09h à 18h et de 20h à 5h - L'accès est interdit**

Place de Victoire

Accès contrôlé permanent

DCUPEP

15 Mail d'Allagnat

Tél : 04 73 42 37 61

Email : resident@ville-clermont-ferrand.fr

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

(suite à la transmission de la demande - voir formulaire plus haut)

.